



Une demande croissante de géosynthétiques

SYSTÈME D'ÉGOUT

Après avoir mandaté un technicien avec caméra pour déterminer la condition du tuyau d'égout, les résultats furent négatifs. Le système racinaire d'un arbre mature avait envahi le tuyau et la municipalité refusait de couper l'arbre.

Le tuyau devait être remplacé par un tuyau de PVC mais le fabricant de ce type de tuyau ne donnait aucune garantie que les racines d'arbres ne s'introduiraient plus en travers les joints.

Après une recherche, le propriétaire décida de mettre en place Biobarrier sur chacun des joints et de sécuriser le tout avec des attaches de plastique.

Arbre mature à l'avant de la maison.



Mise en place du Biobarrier (tuyau d'égout de la maison et celui de la municipalité).



Biobarrier est garanti pour une période de 15 ans par le fabricant, mais attendez-vous à ce que cette application empêchera les racines de s'introduire dans les joints pour les prochains 25 à 30 ans.